

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
04.13.31.39.54

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Saint-Martin-de-Crau - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2017 - Tranche 2017**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Il s'agit de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de St Martin-de-Crau pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2017, faisant apparaître les modifications suivantes :

- l'intégration d'une tranche 2017 sur l'opération « aménagement de la Baisse de Raillon »,
- la suppression de la tranche 2017 pour les opérations « isolation et économie d'énergie dans les bâtiments communaux » et « réaménagement de la piscine »,
- le retrait de l'opération « agrandissement du rétro musée »,
- l'augmentation de la dépense subventionnable de la tranche 2017 de la « construction d'un complexe sportif ».

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat.

**- TRAVAUX DANS LES QUARTIERS**

Dans le cadre de sa politique d'amélioration des infrastructures dans les quartiers et afin de renforcer la sécurité des riverains, la commune prévoit, au titre de l'année 2017, la réfection de la voirie, des trottoirs, des placettes et du réseau pluvial des sites suivants :

Salle des fêtes, rue de la bergerie de Rousset, chemin du pavillon, impasse du boulanger, giratoire des manades, rues de la Jasse, de la Pastourelle, des bergers, des lavandins, des mimosas, rues Henri Farman, Léon Blum, avenue de la pastorale, domaine du lac, impasse Léo Lélée, rue du lac de Constance, rues du soleil et du Logisson.

Le montant global de cette opération prévue de 2014 à 2017, s'élève à 2.000.000 € HT, dont 504.207 € HT pour la tranche 2017. La commune ne bénéficie d'aucune autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 1.106.982 €, dont 284.296 € au titre de la tranche 2017.

#### - TRAVAUX DE VOIRIE ET PISTES CYCLABLES

Au titre de la tranche 2017, la commune va intervenir sur deux voies :

- Rue des pins : située au cœur du quartier de Caphan, cette voie de faible largeur est très fréquentée et nécessite des réparations régulières. La commune va procéder à l'élargissement de la voie par le busage du fossé d'arrosage et la création d'un cheminement piéton, ainsi qu'à la réfection complète de la chaussée ;
- Avenue St Roch : cette voie nécessite des travaux de réfection de la couche de roulement et la réfection d'une partie des trottoirs. La commune prévoit également la création d'une liaison sur le giratoire et la pose de ralentisseurs.

Le montant global de cette opération prévue de 2014 à 2017, s'élève à 2.000.000 € HT, dont 500.000 € HT pour la tranche 2017. La commune ne bénéficie d'aucune autre subvention.

L'aide départementale globale pourrait s'élever à 1.100.000 €, dont 275.000 € au titre de la tranche 2017.

#### - ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES

La commune prévoit le remplacement d'une partie du parc automobile afin d'équiper les services municipaux. En 2017 sont prévues les acquisitions d'un chariot élévateur de type Manitou, d'un mini tractopelle pour les espaces verts et d'un camion plateau à châssis long permettant le transport des barrières de taureaux et autres matériels encombrants.

Le montant global de cette opération prévue en 2014, 2016 et 2017, s'élève à 400.000 € HT, dont 100.000 € HT pour la tranche 2017. La commune ne bénéficie d'aucune autre subvention. L'aide départementale globale pourrait s'élever à 220.000 €, dont 55.000 € au titre de la tranche 2017.

#### - DIVERS TRAVAUX SPORTIFS

La commune prévoit la réalisation de travaux suivants :

- réfection du parking des arènes ;
- réfection du club house des boulistes ;
- réfection de deux courts de tennis extérieurs et de l'éclairage public.

Le montant global de cette opération prévue en 2014 et 2017, s'élève à 420.000 € HT, dont 220.000 € HT pour la tranche 2017. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Région de 50.000 €. L'aide départementale globale pourrait s'élever à 231.000 €, dont 121.000 € au titre de la tranche 2017.

#### - CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF

La commune envisage la réalisation d'un complexe sportif couvert sur un terrain de 4000 m<sup>2</sup> situé au nord ouest de la ville, à proximité de la zone d'activités du Salat.

Le complexe sera équipé d'un plateau sportif couvert comprenant une zone centrale de 44mx32m pour le hand-ball, basket, volley, gymnastique, tennis et une zone de préparation sportive de 20mx32m. Les accès et abords seront aménagés, avec la création d'un parking de 200 places.

Le montant global de cette opération prévue en 2016 et 2017, s'élève à 5.000.000 € HT, dont 4.545.000 € HT pour la tranche 2017. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat

de 300.000 € et de la Région de 390.000 € L'aide départementale globale pourrait s'élever à 2.750.000 € dont 2.499.750 € au titre de la tranche 2017.

- AMENAGEMENT DE LA BAISSSE DE RAILLON

La commune possède un grand espace naturel de 14 ha situé entre la zone agglomérée et les Z.A. de l'écopole et du bois de Leuze, qui comprend un parc paysager, un parcours de santé, un centre de loisirs, une piste de modélisme, un golf et une partie d'itinéraire pédestre.

Les aménagements complémentaires envisagés comprendront la création d'une aire de jeux, d'un city-stade et d'un parcours de training, la réalisation d'aires de pique nique, de chemins reliant les espaces et d'un tourne à gauche sur la RD 1453 pour sécuriser l'accès au site.

Le montant global de cette opération prévue en 2016 et 2017, s'élève à 1.060.119 € HT, dont 260.119 € HT pour la tranche 2017. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat (réserve parlementaire) de 16.000 € et de la Région de 150.000 € L'aide départementale globale pourrait s'élever à 576.083 € dont 136.083 € au titre de la tranche 2017.

- AMENAGEMENT DE BATIMENTS

La commune réalise un bâtiment de 200 m<sup>2</sup> à l'usage des services techniques pour le stockage du matériel festif sur le site du Foirail, compartimenté pour le matériel lourd et le matériel plus léger de type éclairage.

Le montant global de cette opération prévue en 2016 et 2017, s'élève à 200.000 € HT, dont 165.000 € HT pour la tranche 2017. La commune ne bénéficie d'aucune autre subvention. L'aide départementale globale pourrait s'élever à 110.000 € dont 90.750 € au titre de la tranche 2017.

-----

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat départemental 2014/2017 s'élève à 6.294.326 € HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 3.461.879 € pour la tranche 2017, selon le détail et l'échéancier actualisé indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n°65 du 28 novembre 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL